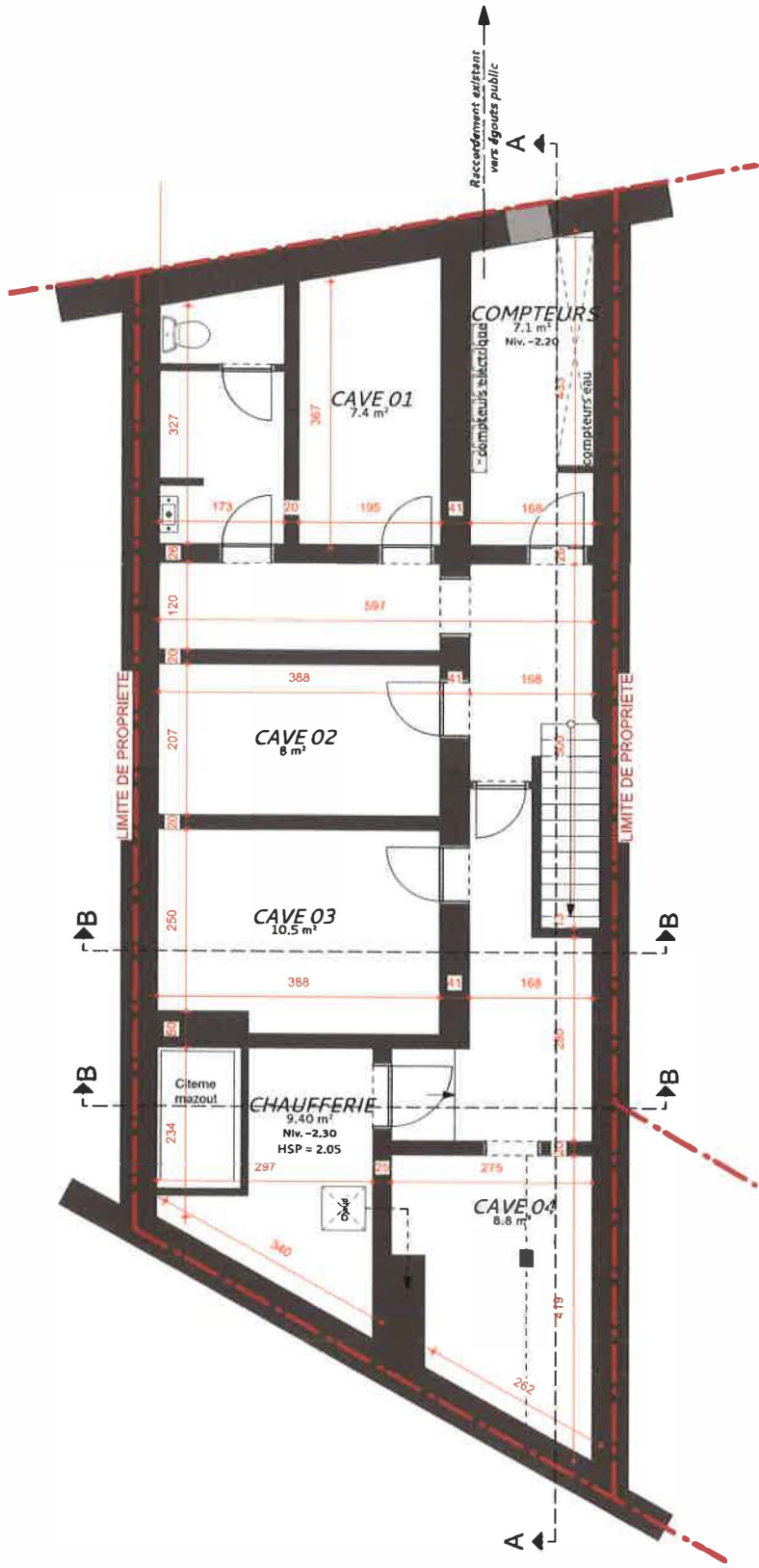
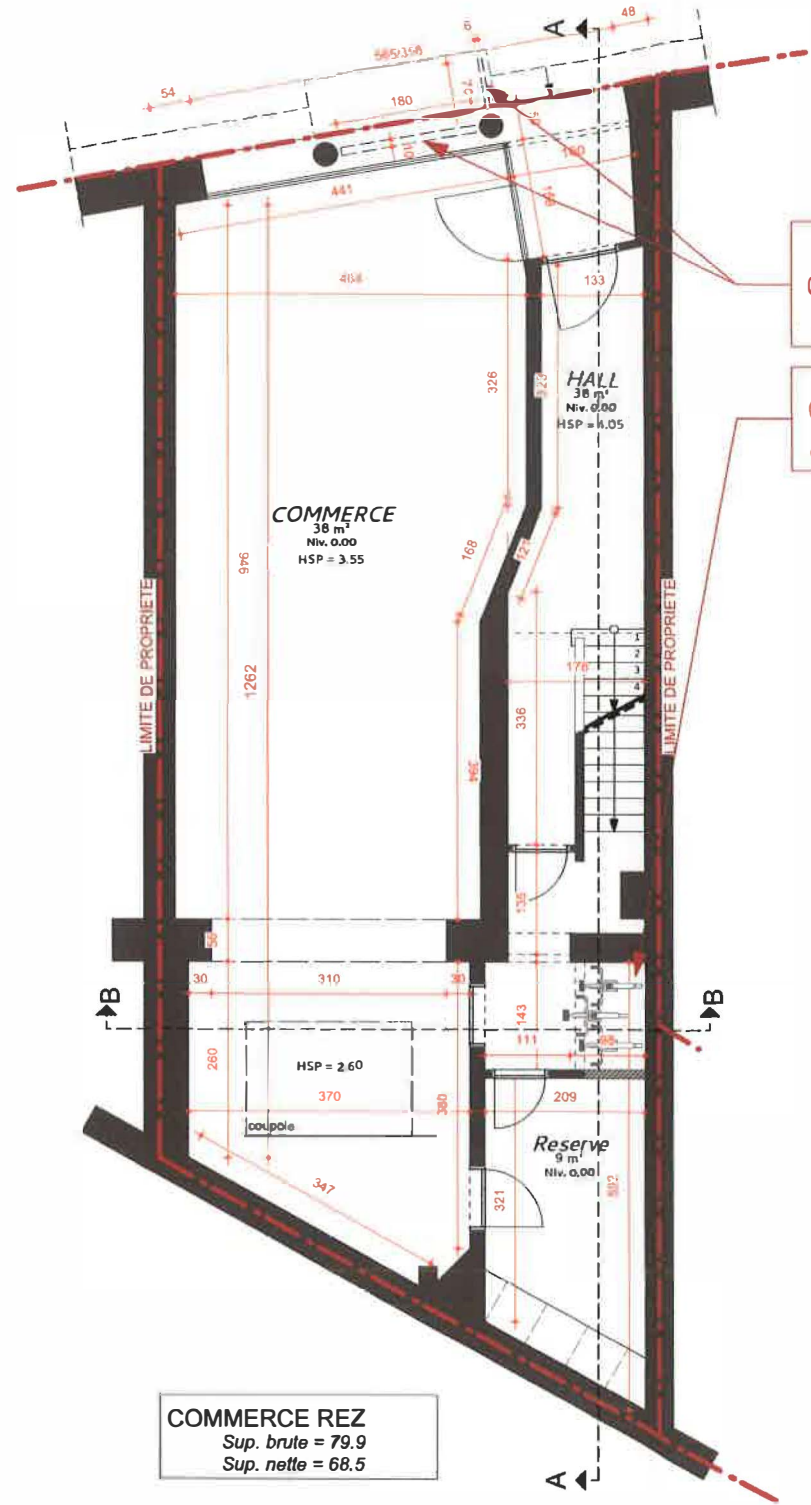


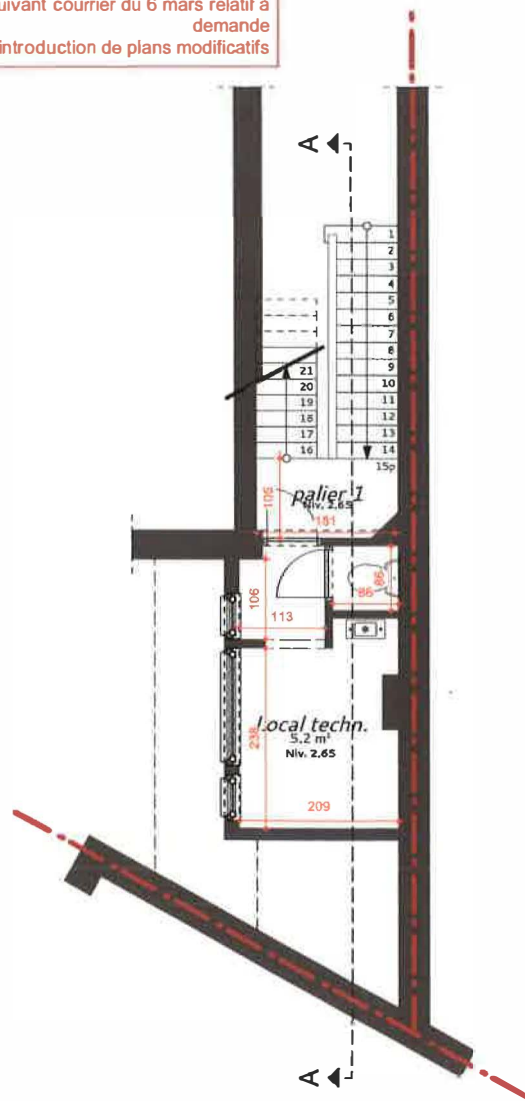
SITUATION EXISTANTE



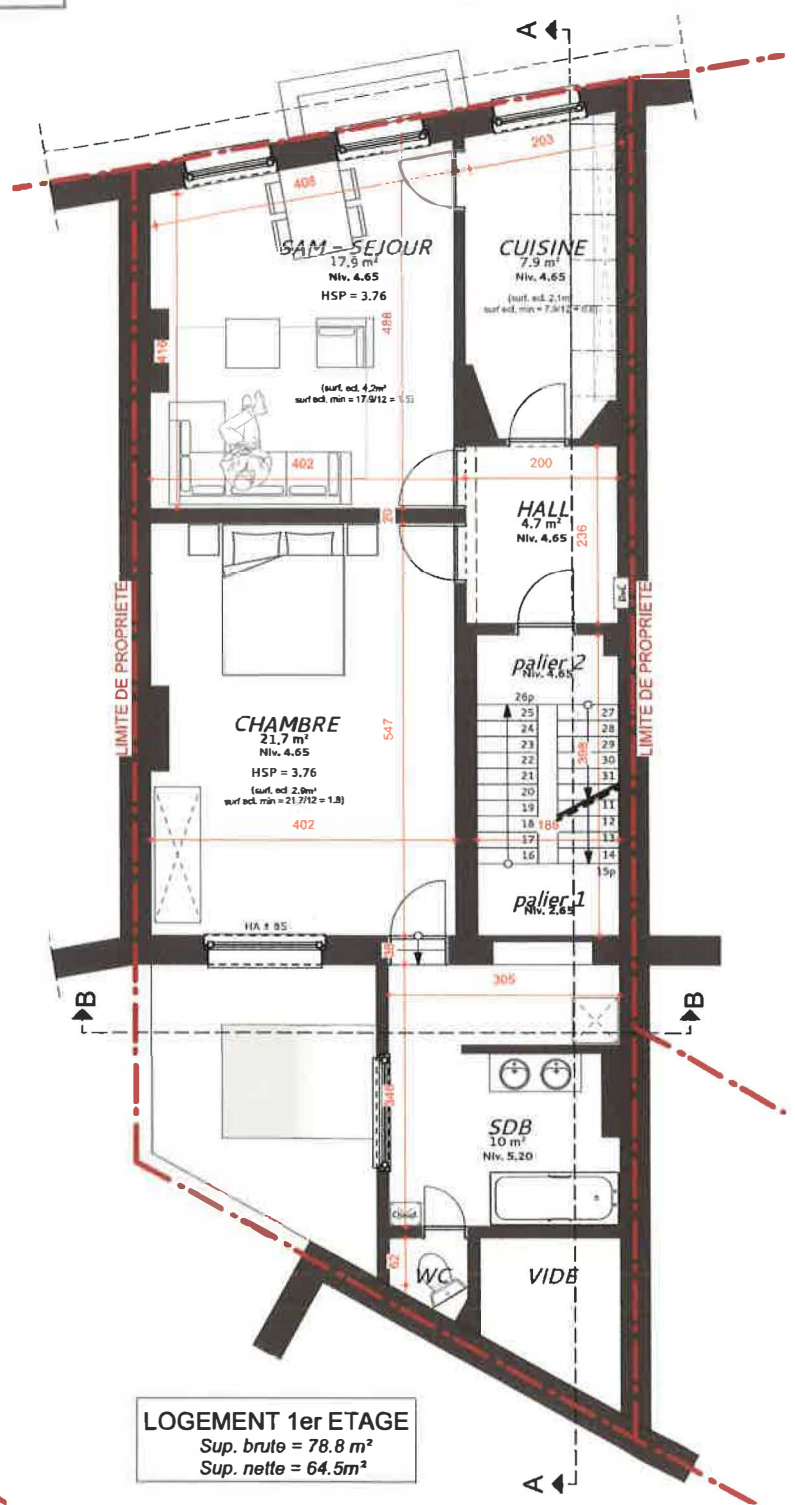
Vue en plan : CAVE (Niv. -2.20 et -2.30)
Ech : 1/100



Vue en plan : REZ-DE-CHAUSSEE (Niv. 0.00)
Ech : 1/100



Vue en plan : ENTRE-SOL
Ech : 1/100



Vue en plan : 1er ETAGE (Niv. 4.65)
Ech : 1/100

URBANISME
ENTRE LE
17. 04. 2024
N° 93648

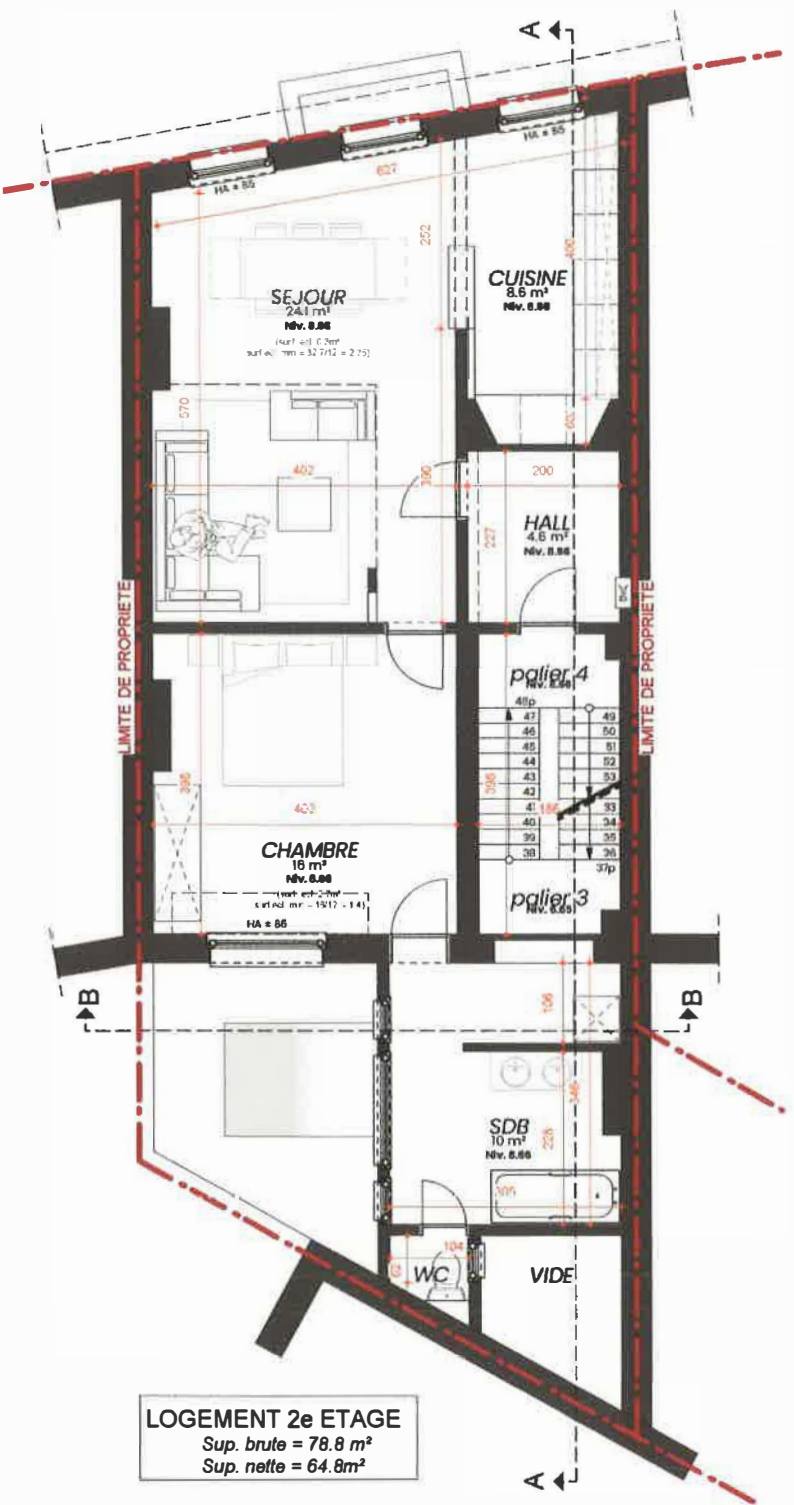
Enseignes plus discrètes et mieux intégrées au bâti (suivant courrier du 6 mars relatif à demande d'introduction de plans modificatifs)

Rangement Vélos (mural) : 3pcs (suivant courrier du 6 mars relatif à demande d'introduction de plans modificatifs)

PLAN MODIFIE

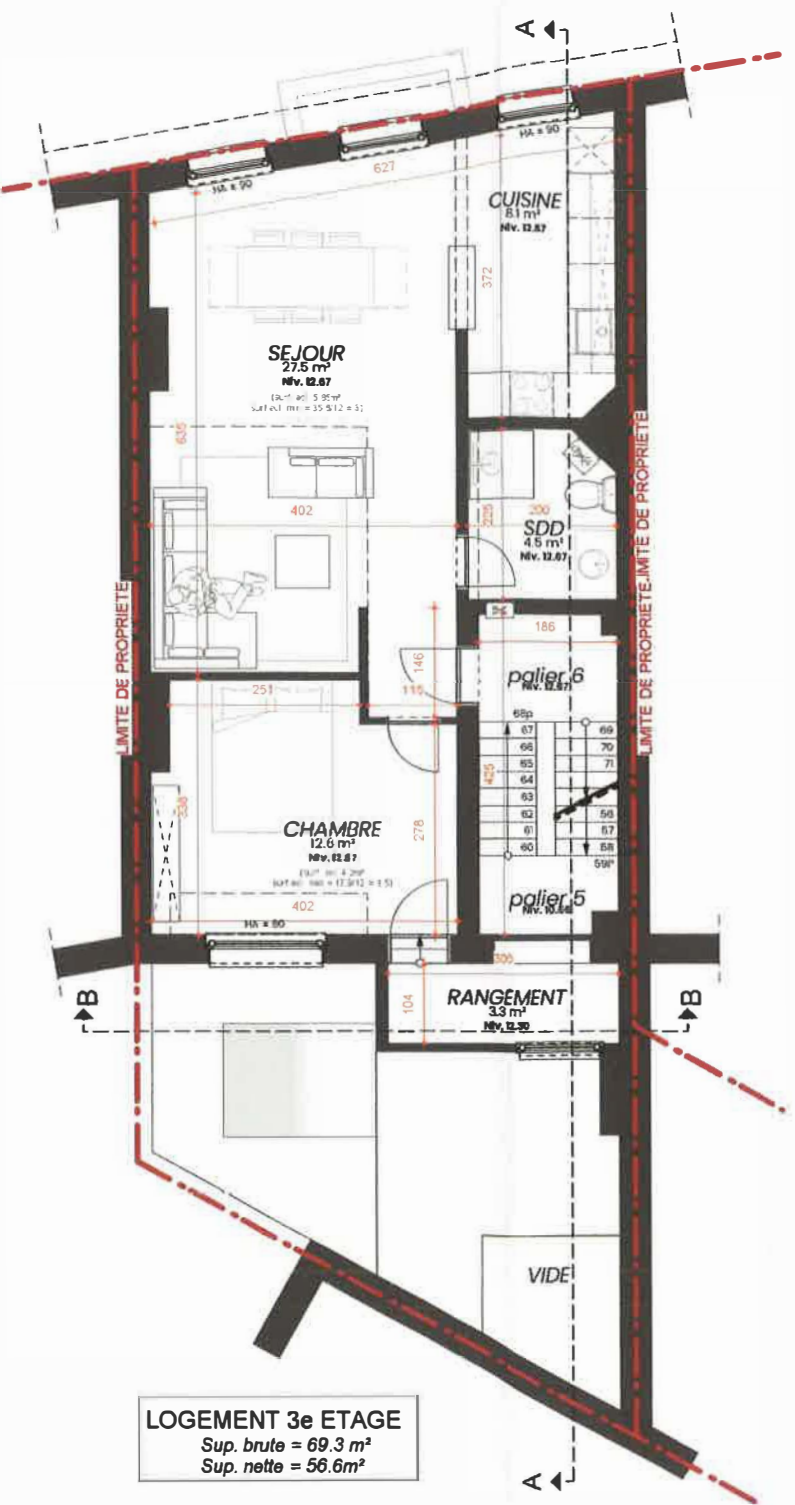
Les plans restent la propriété de l'architecte, toutes reproductions et utilisations sont interdites sans l'accord préalable, écrit de l'auteur. L'entrepreneur est tenu de vérifier toutes les dimensions et les niveaux. La section des structures est dessinée à titre indicatif, l'étude de stabilité est à charge de l'entrepreneur. Le plan de permis d'urbanisme n'est pas utilisable pour la phase d'exécution et pour la phase chantier.

SITUATION EXISTANTE



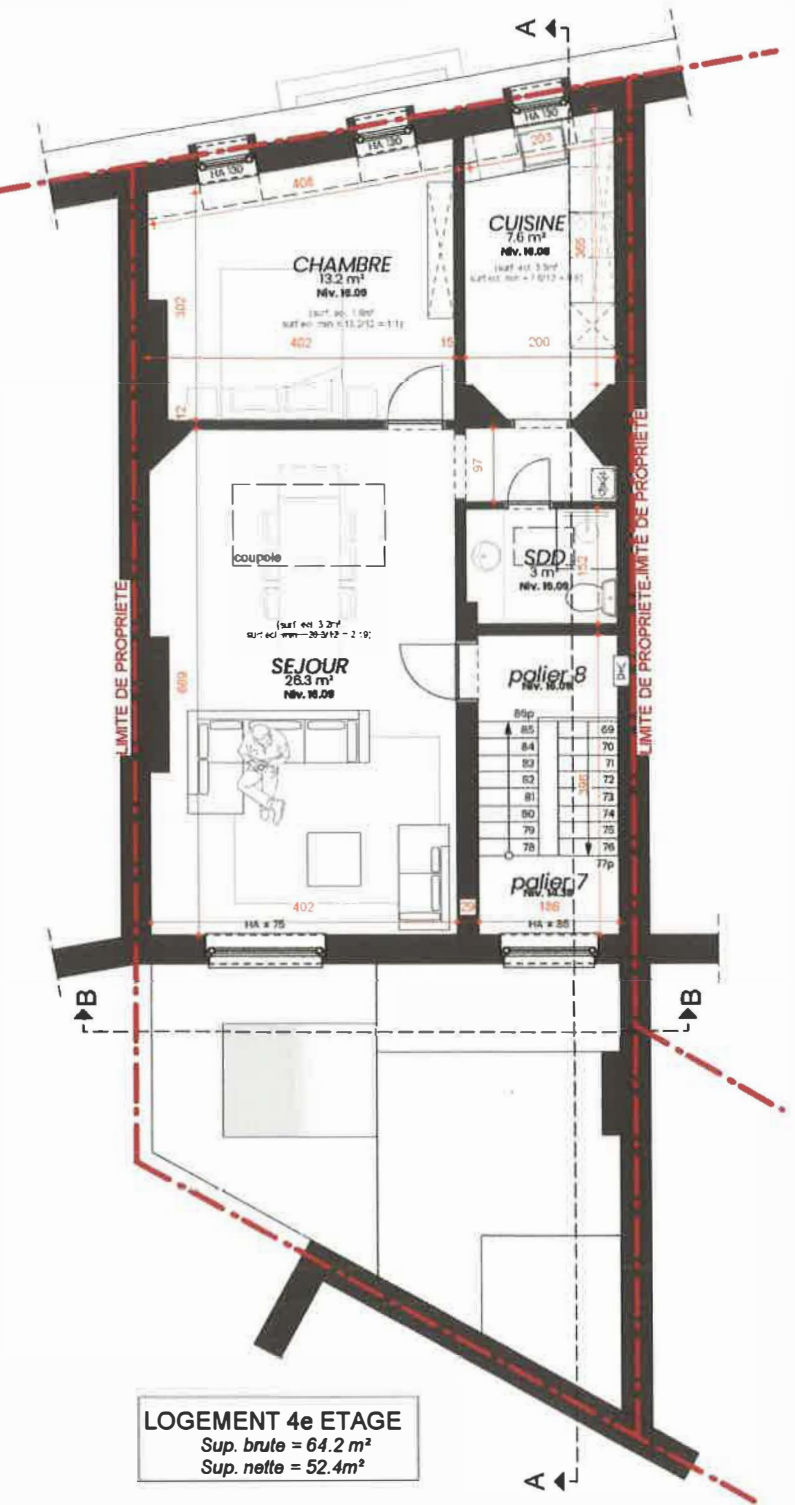
LOGEMENT 2e ETAGE
Sup. brute = 78.8 m²
Sup. nette = 64.8m²

Vue en plan : 2e ETAGE (Niv. 8.66)
Ech : 1/100



LOGEMENT 3e ETAGE
Sup. brute = 69.3 m²
Sup. nette = 56.6m²

Vue en plan : 3e ETAGE (Niv. 12.67)
Ech : 1/100



LOGEMENT 4e ETAGE
Sup. brute = 64.2 m²
Sup. nette = 52.4m²

Vue en plan : 4e ETAGE (Niv. 16.09)
Ech : 1/100

Les plans restent la propriété de l'architecte, toutes reproductions et utilisations sont interdites sans l'accord préalable, écrit de l'auteur. L'entrepreneur est tenu de révéler toutes les dimensions et les niveaux. La section des structures est dessinée à titre indicatif, l'étude de stabilité est à charge de l'entrepreneur. Le plan de permis d'urbanisme n'est pas utilisable pour la phase exécution et pour la phase chantier.